
Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Desserte ferroviaire jurassienne : premier pas en vue d'une convention

Berne, 05.07.2012 - Le Canton du Jura, la Confédération et les CFF ont posé les bases d'une convention relative au développement des lignes ferroviaires et de l'offre de transports publics touchant le noeud de Delémont. Le lundi 2 juillet 2012, un « ordre de mission » a été signé à Berne par MM. Toni Eder, vice-directeur de l'Office fédéral des transports (OFT), Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement du Canton du Jura et Nicolas Germanier, membre de la direction de la Division Infrastructure des CFF et ce en présence de M. le conseiller aux Etats Claude Hêche.

Cette convention aura pour objectif de proposer différentes solutions et mesures d'infrastructures et d'exploitation, d'en fixer les principes de financement y compris de préfinancement, les calendriers de mise en œuvre et les phasages ainsi que les études nécessaires. Pour le phasage, il sera notamment tenu compte des programmes fédéraux d'aménagement du réseau ferroviaire (Léman 2030, ZEB, PRODES, raccordement aux lignes à grande vitesse) et des programmes d'agglomération. La convention intégrera les cantons touchés par les mesures prévues sur l'axe Bienne-Delémont-Bâle sur les points les concernant. Il est visé une signature d'ici à la fin 2012.

Cette convention permettra de préparer l'adaptation de l'offre des transports publics touchant le Canton du Jura en fonction des évolutions structurelles du réseau ferroviaire suisse attendues ces prochaines années et d'éventuels effets négatifs que pourraient provoquer les futurs horaires. La convention se veut cependant résolument tournée vers l'avenir et cherchera à répondre aux besoins futurs dans toute la région du nord-ouest.

Adresse pour l'envoi de questions:

Office fédéral des transports, Information +41 31 322 36 43; presse@bav.admin.ch
République et Canton du Jura, M. Philippe Receveur, Ministre +41 32 420 53 03
CFF, Service de presse +41 51 220 43 43

Auteur:

Office fédéral des transports
Internet: <http://www.bav.admin.ch>⁽¹⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.bav.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
info@bk.admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>